



COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Calvados

COMMUNE de BONNEVILLE LA LOUVET

L'an **deux mil vingt deux, le vingt cinq mars**, à **19h30**, le Conseil Municipal de la commune de **BONNEVILLE LA LOUVET**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, **mairie de Bonneville-la-Louvet**, après convocation légale, sous la présidence de **M. Hubert COURSEAUX**.

Étaient présents : M. Hubert COURSEAUX, M. Marcel GREAUME, M. Joël CANIVET, Mme Stéphanie GUERIN-GUICHARD, Mme Claire LEBAILLY, M. Daniel DELAHAYE, Mme Pauline CARDON, M. Thomas AUBRY, M. Reynald FLEURANT, Mme Charlotte DELAUNE, Mme Fabienne ALEXANDRE.

Étaient absents excusés : M. Bernard JELENSPERGER, Mme Céline GUYOMARD.

Étaient absents non excusés : Mme Marie-Claire AUGER.

Procurations : M. Bernard JELENSPERGER en faveur de M. Daniel DELAHAYE, Mme Céline GUYOMARD en faveur de M. Joël CANIVET.

Secrétaire : Mme Pauline CARDON.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-006 : Validation du procès-verbal du 4 février 2022

Vu le conseil municipal en date du 4 février 2022

Vu le procès-verbal établi et proposé aux conseillers municipaux

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 4 février 2022

13 VOTANTS
13 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-007 : Budget général : compte de gestion 2021

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier de Trouville-sur-Mer à la clôture de l'exercice. Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et les écritures du compte de gestion du trésorier

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2021 arrêté comme suit:

- total des dépenses de fonctionnement : 353 086.52 euros
- total des recettes de fonctionnement : 469 122.64 euros.

Celui-ci laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 116 036.12 euros.

Compte tenu du report d'excédent 2020 de 228 164.62 euros, l'excédent cumulé de fonctionnement est de 344 200.74 euros.

- total des dépenses d'investissement : 413 022.95 euros
- total des recettes d'investissement : 478 575.07 euros

Celui-ci laisse apparaître un excédent d'investissement de 65 552.12 euros.
Compte tenu du report de l'excédent de 2020 de 81 276.79 euros, l'excédent cumulé d'investissement est de 146 828.91 euros.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion 2021.

13 VOTANTS
13 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-008 : Budget général : compte administratif 2021

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2021 arrêté comme suit:

Section de fonctionnement

	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		228 164.62
Opérations de l'exercice	353 086.52	469 122.64
TOTAUX	353 086.52	697 287.26
Résultat de clôture		344 200.74
Résultat définitif		344 200.74

- total des dépenses de fonctionnement : 353 086.52 euros
- total des recettes de fonctionnement : 469 122.64 euros.

Celui-ci laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 116 036.12 euros.
Compte tenu du report d'excédent 2020 de 228 164.62 euros, l'excédent cumulé de fonctionnement est de 344 200.74 euros.

Section d'investissement

	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		81 276.79
Opérations de l'exercice	413 022.95	478 575.07
TOTAUX	413 022.95	559 851.86
Résultat de clôture		146 828.91
Restes à réaliser	12 099.86	120 709.98
TOTAUX CUMULES	425 122.81	680 561.84
Résultat définitif		255 439.03

- total des dépenses d'investissement : 413 022.95 euros
- total des recettes d'investissement : 478 575.07 euros

Celui-ci laisse apparaître un excédent d'investissement de 65 552.12 euros.
Compte tenu du report d'excédent de 2020 de 81 276.79 euros, l'excédent cumulé d'investissement est de 146 828.91 euros.

Le Maire s'étant retiré au moment du vote, sur proposition de Marcel GREAUME, le conseil municipal accepte à l'unanimité le compte administratif 2021.

12 VOTANTS
12 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-009 : Budget général : budget primitif 2022

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal un budget primitif 2022 (fonctionnement et investissement) qui s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de :

- en section de fonctionnement : 799 510.74 €
- en section d'investissement : 677 447.10 €

Le maire détaille le fonctionnement:

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitres	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	255 361.68
012	Charges de personnel et frais assimilés	160 690.00
014	Atténuations de produits	48 979.00
65	Autres charges de gestion courante	78 903.64
	Total des dépenses de gestion courante	543 934.32
66	Charges financières	6 700.00
67	Charges exceptionnelles	90 500.00
22	Dépenses imprévues	20 000.00
	Total des dépenses réelles	661 134.32
23	Virement à la section d'investissement	138 376.42
42	Opé. D'ordre de transfert entre sections	0
	TOTAL DES DEPENSES	799 510.74

RECETTES

Chapitres	Désignation	Montant
13	Atténuation de charges	13 000.00
70	Produits des services, du domaine et ventes	8 000.00
73	Impôts et taxes	290 000.00
74	Dotations et participations	92 900.00
75	Autres produits de gestion courante	50 900.00
	Total des recettes de gestion courante	454 800.00
76	Produits financiers	10.00
77	Produits exceptionnels	500.00
	Total des recettes réelles	455 310.00
002	Résultat reporté	344 200.74
	TOTAL DES RECETTES	799 510.74

Le maire détaille ensuite l'investissement :

chapitres	articles	depenses	montants (€)	chapitres	articles	recettes	montants (€)
16 Emprunts et dettes assimilées	1641	Emprunt capital	67 300.00	001 Résultat reporté	001	Excédent	146 828.91
16			67 300.00	001			146 828.91
165 Dépôts et cautionnements reçus	165	Dépôt et cautionnement	1 000.00	021 Virement de la section de fonctionnement	21	Virement de la section de fonctionnement	138 376.42
165			1 000.00	21			138 376.42
21 Immobilisations corporelles	21568	autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile : réserves incendies	82 000.00	165 Dépôts et cautionnements reçus	165	Dépôt et cautionnement	1 000.00
	21316	équipements du cimetière : caverne	3 600.00	165			1 000.00
	21318	autres bâtiments publics : isolation salle des fêtes	51 796.04	16 Emprunts et dettes assimilées	1641	réintégration emprunt du lotissement	154 101.48
				16			154 101.48
	21318	autres bâtiments publics : Réfection toiture garages	6 149.00	10 Dotations, fonds divers et réserves	10222	FCTVA	10 000.00
	21512	réseaux de voirie : RAR aménagement 1ère tranche	12 099.86		10226	Taxe d'aménagement	10 000.00
	21512	réseaux de voirie : Aménagement centre bourg 2ème tranche	330 000.00	10			20 000.00
	21512	réseaux de voirie : Voiries 2022	40 102.20				
	2158	Autres installations, matériel et outillage techniques : pince crocodile	2 400.00	13 subventions investissement	1323	Subvention département APCR	29 005.78
	2113	terrains aménagés autres que voirie (lotissement)	50 000.00		1323	Subvention département : APCR (réserves incendies)	32 800.00
21			578 147.10		1323-1321	Subvention : RAR	120 709.98
20 Dépenses imprévues	20	Dépenses imprévues	30 000.00		1321	Subvention Etat : DETR	9 624.53
20			30 000.00		1322	Subvention région	25 000.00
10 Dotations, fonds divers et réserves	10226	Taxe d'aménagement	1 000.00	13			217 140.29
10			1 000.00				
TOTAL			677 447.10	TOTAL			677 447.10

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal adopte le budget primitif 2022.

13 VOTANTS
13 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-010 : Budget assainissement : compte de gestion 2021

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier de Trouville-sur-Mer à la clôture de l'exercice. Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et les écritures du compte de gestion du trésorier.

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2021 arrêté comme suit:

- total des dépenses de fonctionnement : 52 560.45 euros
- total des recettes de fonctionnement : 67 709.94 euros.

Celui-ci laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 15 149.49 euros.

Compte tenu du report du déficit 2020 de 7 453.76 euros, l'excédent cumulé de fonctionnement est de 7 695.73 euros.

- total des dépenses d'investissement : 29 312.73 euros
- total des recettes d'investissement : 23 968 euros

Celui-ci laisse apparaître un déficit d'investissement de 5 344.73 euros.

Compte tenu du report de l'excédent 2020 de 57 044.78 euros, l'excédent cumulé d'investissement est de 51 700.05 euros.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion 2021.

13 VOTANTS
13 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-011 : Budget assainissement : compte administratif 2021

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2021 arrêté comme suit:

Section de fonctionnement

	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté	7 453.76	
Opérations de l'exercice	52 560.45	67 709.94
TOTAUX	60 014.21	67 709.94
Résultat de clôture		
Résultat définitif		7 695.73

- total des dépenses de fonctionnement : 52 560.45 euros
- total des recettes de fonctionnement : 67 709.94 euros.

Celui-ci laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 15 149.49 euros.

Compte tenu du report du déficit 2020 de 7 453.76 euros, l'excédent cumulé de fonctionnement est de 7 695.73 euros.

Section d'investissement

	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		57 044.78
Opérations de l'exercice	29 312.73	23 968
TOTAUX	29 312.73	81 012.78

Résultat de clôture
Résultat définitif

51 700.05
51 700.05

- total des dépenses d'investissement : 29 312.73 euros
- total des recettes d'investissement : 23 968 euros

Celui-ci laisse apparaître un déficit d'investissement de 5 344.73 euros.
Compte tenu du report de l'excédent 2020 de 57 044.78 euros, l'excédent cumulé d'investissement est de 51 700.05 euros.

Le Maire s'étant retiré au moment du vote, sur proposition de Marcel GREAUME, le conseil municipal accepte à l'unanimité le compte administratif 2021.

12 VOTANTS
12 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-012 : Budget assainissement : budget primitif 2022

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal un budget primitif 2022 (fonctionnement et investissement) qui s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de :

- en section de fonctionnement : 56 017.37 €
- en section d'investissement : 75 996.48 €

Le maire détaille ensuite les sections de fonctionnement et d'investissement :

SECTION D'EXPLOITATION					
	dépenses	Montants (€)		Recettes	Montants (€)
			002	Résultat de fonctionnement reporté	7 695.73
6061	Fournitures non stockables	5 100.00	70611	Redevance assainissement collectif	30 000.00
61523	Entretien réseaux	9 500.00	70	Ventes, Prestations de services	30 000.00
6156	Maintenance	900.00			
6262	Frais télécommunications	1 500.00	747	Subventions budget général	6 200.64
011	Charges à caractère général	17 000.00	74	Subvention d'exploitation	6 200.64
66111	intérêts réglés à échéance	13 438.27	7581	FCTVA	
66112	intérêts courus non échus	1 568.10	75	Autres produits de gestion courante	0.00
66	Charges financières	15 006.37			
			774	Subventions exceptionnelles	
6811	Dotation aux amortissements	24 011.00	77	Produits exceptionnels	0.00
042	Opérations d'ordre entre sections	24 011.00			
			777	Reprise subventions d'équipements*	12 121.00

002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00
-----	------------------------------------	------

042	Opérations d'ordre entre sections	12 121.00
-----	-----------------------------------	-----------

TOTAL DEPENSES EXPLOITATION	56 017.37
------------------------------------	------------------

TOTAL RECETTES EXPLOITATION	56 017.37
------------------------------------	------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT					
	dépenses	Montants (€)		Recettes	Montants (€)
21562	Installations matériels outillages	36 383.59			
21	Immobilisations corporelles	36 383.59	10222	FCTVA	285.43
			10	Cotations, fonds divers et réserves	285.43
2313	Installations matériels outillages				
23	Immobilisations en cours	0	281562	Amortissement matériel d'exploitation	24 011.00
			040	Opérations d'ordre entre sections	24 011.00
1641	Emprunts en euros	12 591.99			
1675	Dettes afférentes aux PPP	14 899.90	001	Résultat d'investissement reporté	51 700.05
16	Emprunts et dettes assimilés	27 491.89			
13913	Reprise subventions reçues – département	5 933.00			
13918	Reprise subventions reçues –Autres	6 188.00			
040	Opérations d'ordre entre sections	12 121.00			
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		75 996.48	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		75 996.48

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal adopte le budget primitif 2022.

13 VOTANTS
13 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-013 : Budget lotissement : compte de gestion 2021

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier de Trouville-sur-Mer à la clôture de l'exercice. Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et les écritures du compte de gestion du trésorier.

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2021 arrêté comme suit:

- total des dépenses de fonctionnement : 664 139.76 euros
- total des recettes de fonctionnement : 664 139.76 euros.

Celui-ci laisse apparaître un résultat nul à zéro euros

Compte tenu du report d'excédent 2020 de 323 279.71 euros, l'excédent cumulé de fonctionnement est de 323 279.71 euros.

- total des dépenses d'investissement : 622 197.74 euros
- total des recettes d'investissement : 656 826.51 euros

Celui-ci laisse apparaître un excédent d'investissement de 34 628.77 euros.

Compte tenu du report du déficit de 2020 de 383 917.53 euros, le déficit cumulé d'investissement est de 349 288.76 euros.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion 2021.

13 VOTANTS
13 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-014 : Budget lotissement : compte administratif 2021

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2021 arrêté comme suit:

Section de fonctionnement

	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		323 279.71
Opérations de l'exercice	664 139.76	664 139.76
TOTAUX	664 139.76	987 419.47
Résultat de clôture		323 279.71
Résultat définitif		323 279.71

- total des dépenses de fonctionnement : 664 139.76 euros
- total des recettes de fonctionnement : 664 139.76 euros.

Celui-ci laisse apparaître un résultat nul à zéro euros

Compte tenu du report d'excédent 2020 de 323 279.71 euros, l'excédent cumulé de fonctionnement est de 323 279.71 euros.

Section d'investissement

	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté	383 917.53	
Opérations de l'exercice	622 197.74	656 826.51
TOTAUX	1 006 115.27	656 826.51
Résultat de clôture	349 288.76	
Résultat définitif	349 288.76	

- total des dépenses d'investissement : 622 197.74 euros
- total des recettes d'investissement : 656 826.51 euros

Celui-ci laisse apparaître un excédent d'investissement de 34 628.77 euros.

Compte tenu du report du déficit de 2020 de 383 917.53 euros, le déficit cumulé d'investissement est de 349 288.76 euros.

Le Maire s'étant retiré au moment du vote, sur proposition de Marcel GREAUME, le conseil municipal accepte à l'unanimité le compte administratif 2021.

12 VOTANTS
12 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-015 : Budget lotissement : budget primitif 2022

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal un budget primitif 2022 (fonctionnement et investissement) à la somme de :

- en section de fonctionnement : 558 997.36 € en dépenses et en recettes
- en section d'investissement (équilibré en dépenses et en recettes) : 551 633.50 €

Le maire détaille ensuite les sections de fonctionnement et d'investissement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	dépenses	sommes (€)		recettes	sommes (€)
605	Achat matériel				
6015	Terrains à aménager	2 000.00	002	Excédent reporté	323 279.71
011	Charges à caractère général	2 000.00	7015	Ventes de terrains aménagés	144 342.00
6522	Reversement excédent budget général		70	Ventes, Prestations de services	144 342.00
65	Autres produits de gestion courante	5.00	7588	Autres produits de gestion courante	5.00
65	Produits de gestion courante	5.00	75	Produits de gestion courante	5.00
66111	intérêts réglés à échéance	2 679.43			
66	Charges financières	2 679.43			
7133	Annulation stock initial+ventes	551 633.50	774	Subventions exceptionnelles (BP)	88 691.22
042	Opérations d'ordre entre sections	551 633.50	77	Produits exceptionnelles	88 691.22
608	Frais accessoires	2 679.43	71355	stock final	0.00
043	Opérations d'ordre interne à la SF	2 679.43	042	Opérations d'ordre entre sections	0.00
	TOTAL DEPENSES EXPLOITATION	558 997.36	796	Reprise subventions d'équipements*	2 679.43
			043	Opérations d'ordre interne à la SF	2 679.43
				TOTAL RECETTES EXPLOITATION	558 997.36

SECTION D'INVESTISSEMENT

dépenses		sommes (€)	recettes		sommes (€)
001	Résultat d'investissement reporté	349 288.76	3351	Annulation stock initial+ventes Terrains	
			3355	Annulation stock initial+ventes Travaux	551 633.50
1641	Emprunts en euros	71 440.18	33586	Annulation stock initial+ventes frais	
1641	Transfert emprunt budget général	130 904.56	040	Opérations d'ordre entre sections	551 633.50
16	Emprunts et dettes assimilés	202 344.74			
			1641	Emprunts en euros	0.00
3351	Stock final-terrains		16	Emprunts et dettes assimilés	0.00
33586					
3355	Stofrais financiersck final – travaux	0.00			
040	Opérations d'ordre entre sections	0.00			
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		551 633.50	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		551 633.50

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal adopte le budget primitif 2022.

13 VOTANTS
 13 POUR
 0 CONTRE
 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-016 : Vote du taux des taxes

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition

Vu la mise en œuvre de la réforme de la fiscalité directe locale et de la suppression progressive de la taxe d'habitation pour les résidences principales,

Vu la compensation attribuée aux communes par le transfert de la part départementale de foncier bâti,

Considérant que pour l'année 2022, le taux de référence en matière de foncier pour les propriétés bâties comprend le taux communal et le taux départemental qui s'élève à 22.10 % pour le calvados,

Monsieur le Maire propose de maintenir :

- le taux de la taxe foncière non bâti à 20.71 %
- le taux de la taxe foncière bâti à 34,23% (12.13 % de l'ancienne part communale majoré des 22.10 % de l'ancienne part départementale)

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide de fixer les taux comme indiqué ci-dessus.

13 VOTANTS
13 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-017 : Effacement des réseaux « RD534 - CARREFOUR DU NOUVEAU MONDE – OPTION : avec complément Route de Beuzeville » – Etude préliminaire

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication, cité en objet.

Le coût total de cette opération est estimé à, sur les bases de cette étude préliminaire, à **180 036,00 € TTC**.

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 75 %, sur le réseau d'éclairage de 75 % (avec dépense prise en compte plafonnée à 75 € par ml de voirie) et 75 % sur le réseau de télécommunication.

Sur ces bases, la participation communale est estimée à **38 794,00 €** selon la fiche financière jointe, déduite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Confirme que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- Sollicite l'examen du dossier en vue de son inscription au programme départemental d'intégration des ouvrages dans l'environnement,
- Souhaite le début des travaux pour la période suivante : 1er trimestre de l'année 2023 et informe le SDEC ENERGIE des éléments justifiant cette planification :
- Prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau,
- s'engage à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,
- décide du paiement de sa participation :
 - par un fonds de concours (section d'investissement)
Le montant total du fonds de concours ne peut excéder 75 % du coût HT de l'opération. Le reliquat sera à inscrire en fonctionnement.
- s'engage à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,
- prend note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA,
- s'engage à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT, soit la somme de 4 500,90 €,
- Autorise son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,
- Prend bien note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif ou d'un changement dans les modalités d'aides.

13 VOTANTS
13 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-018 : Validation devis Elagage

Vu le devis de la société SARL DP ERNOULT, présenté par Monsieur Joël CANIVET, président de la commission voirie et adjoint au maire, d'un montant de 7 668.36 € TTC, relatif à l'élagage et au broyage des chemins communaux,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur CANIVET, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de retenir le devis proposé par la SARL DP ERNOULT.

13 VOTANTS
13 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-019 : Subventions

Monsieur le Maire propose diverses demandes de subventions internes et externes, suite à la réunion de la commission associations qui s'est déroulée le 21 février 2022 :

Subventions externes à Bonneville la Louvet

Associations	Subventions demandées 2022 (€)	Subventions attribuées 2022 (€)
Ecole Sainte Marie	-	0
FNATH Pont-l'Evêque	-	0
Ecole Bon Pasteur Pont-l'Evêque	-	0
Collège Marie-Joseph Trouville sur Mer	-	0
ADMR	-	50
La Ligue contre le cancer du Calvados	-	0
Harmonie municipale de Pont-l'Evêque	-	0

Subventions internes à Bonneville-la-Louvet

Associations	Subventions attribuées 2021 (€)	Subventions attribuées 2022 (€)
Bonneville Animations	2150 (jouets)	2500 (jouets compris)
Bonneville patrimoine	200 (fonctionnement)	4000
Le Club de l'amitié	800	200
Le souvenir Français	50	100
l'APE	300	350
l'Ecole du Pré Doré		500 (don)

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'allouer les subventions indiquées ci-dessus et de proposer des regrets pour les autres subventions.

13 VOTANTS
13 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-020 : Autorisation de signer le marché de l'aménagement du bourg 2ème tranche

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la commande publique,
Vu la publication de la publicité en date du 7 février 2022,
Vu la date de remise des offres fixée au 4 mars 2022,
Vu le rapport d'analyse des offres,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 21 mars 2022,

considérant que 4 entreprises ont remis des offres dans les délais impartis,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'attribuer le marché d'aménagement du centre bourg 2ème tranche à l'entreprise COLAS France, pour un montant de 259 931.80 € HT

- d'autoriser le Maire à signer le marché et tous les actes s'y rapportant, y compris les avenants.

13 VOTANTS
13 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

INFORMATION : Questions diverses

Monsieur le Maire lève la séance à 21h30.

Le Maire
Hubert COURSEAUX



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Hubert Courseaux', written over a circular official seal. The seal contains the text 'MUNICIPALITE DE BONNEVILLE EN JOSAS' and a central emblem. A long, thin line extends from the end of the signature across the seal.